



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Legislation communautaire et législations nationales

Question écrite n° 4056

Texte de la question

Dans le cadre de la libre circulation des personnes qui doit être la règle en 1993, se posera la question de la nécessaire harmonisation des décisions de divorce et des droits de garde des enfants en cas de mariage mixte. Dans certains cas les pères ou les mères emmènent leurs enfants dans leur pays d'origine sans tenir compte du jugement prononcé par le tribunal de l'Etat membre en matière de droit de garde. Il s'agit de véritables enlèvements d'enfants. Mme Marie-Noëlle Lienemann souhaiterait connaître la position sur ce sujet et demande à Mme le ministre des affaires européennes de faire connaître les initiatives que la France compte prendre en direction de ses partenaires européens pour résoudre ces problèmes et harmoniser les législations en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire soulève un sujet douloureux auquel l'état du droit actuel ne répond en effet qu'imparfaitement. Des instruments juridiques existent pourtant telles la Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde d'enfants et de rétablissement de la garde d'enfants du 20 mai 1980, ou la Convention de La Haye sur l'enlèvement international d'enfants du 25 octobre 1980, entrées en vigueur en 1983. Ces instruments demeurent cependant mal adaptés, en l'état actuel, aux problèmes français et européens. Tous les Etats membres ne sont pas en effet parties à ces textes, et, pour ce qui concerne les signataires, les mesures d'applicabilité interne restent parfois insuffisantes. A l'occasion de la présidence des communautés au premier semestre 1989, l'Espagne a manifesté son souhait d'une meilleure utilisation des instruments existants à défaut de la signature d'une nouvelle convention européenne spécifique dont la concrétisation s'avère délicate. Le Gouvernement français partage ce souci, et appuiera les initiatives de la présidence espagnole dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4056

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2844